

GFS

groupement
formation sports

Calendrier des formations 2018

calendrier

2018



La formation (associée au maintien des acquis) est essentielle à la qualité de la réponse opérationnelle apportée par les sapeurs-pompiers.

Il s'agit, en associant connaissances techniques, savoir-faire pratiques, attitudes et comportements, de per-

mettre aux sapeurs-pompiers d'appréhender et de réagir avec efficacité face à des situations difficiles, voire complexes.

Vous trouverez donc, au sein de ce « calendrier des stages 2018 », une offre de formation, conséquente et réfléchie.

En effet, dans un contexte budgétaire contraint, il a été décidé de concentrer les efforts sur les formations dites de « tronc commun » autrement dit, celles qui permettent, dans les domaines de la lutte contre les incendies, des secours à personnes ou des opérations diverses, d'assurer les engagements opérationnels avec chefs d'agrès, chefs d'équipes, conducteurs et équipiers.

Les efforts sont donc portés prioritairement sur « le cœur de métier », pour autant dans les domaines des formations de formateurs ou de l'accès à certaines spécialités, les offres sont également remarquables.

N'oublions pas que si la formation garantit la sérénité des populations, elle préserve également celle de chaque sapeur-pompier.

L'apprentissage (et le respect) des règles de sécurité est fondamental : attachons nous à les respecter.

Enfin, n'oublions pas que se former, c'est aussi former les autres, alors n'hésitez pas à vous proposer en qualité de formateur, tant à l'école départementale qu'au sein des groupements.

Bonne année de formation à tous,

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Gouy'.

Colonel Jean-François Gouy

SOMMAIRE

Le mot du directeur.....	p. 3
Les coordonnées de vos interlocuteurs.....	p. 7
Procédure d'inscription.....	p. 8
Procédure de candidatures pour les personnels à multiples statuts.....	p. 9

La formation initiale

Module 1 : module transverse.....	p. 11
Module 2 : secours à personnes.....	p. 12
Module 3 : secours routier.....	p. 13
Module 4 : incendie.....	p. 14
Module 5 : opérations diverses.....	p. 16

Formations liées aux avancements de grade

Chef d'équipe SPV et SPP.....	p. 18
Complément de formation gestion opérationnelle et commandement de 30 h :	
CA1-30H SPV.....	p. 19
CA1-30H SPP.....	p. 19
Chef d'agrès d'un engin une équipe (CA1-66H SPV).....	p. 20
Perfectionnement adjudant SPV (CFG AJ 56).....	p. 21
Chef d'agrès tout engin SPV :	
Module A (CATE MA).....	p. 22
Module B (CATE MB).....	p. 22

Formations de spécialités

Intervention en milieux périlleux (IMP 1).....	p. 24
Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (OCO PCT)	p. 24

Formations diverses

Interventions sur les ascenseurs et monte-charges (ASC).....	p. 26
Bourse poids lourd (BOURSE PL).....	p. 26
Journée matières dangereuses (MD).....	p. 27
Information à l'utilisation de l'explosimètre (explo CS).....	p. 27
Maître habilleur (NRBC).....	p. 28
Procédure de gaz renforcée (PGR).....	p. 28
Risques électriques (R ELECT).....	p. 29
Journée silos et séchoirs (SILO).....	p. 29
Formation chef de centre SPV non officier (CDC SPV).....	p. 30
Présentation CTA-CODIS (CODIS).....	p. 30
Conducteur d'engin pompe (COD 1).....	p. 31
Conducteur de véhicule tout terrain (COD 2).....	p. 31
Conducteur échelier EPA 24 (EPA 3J).....	p. 32

Conducteur échelier EPA 24 Riffaud et 30 Metz (EPA 5J).....	p. 32
Équipier ventilation à pression positive (EQUIPIER VPP).....	p. 33
Cadre ventilation à pression positive (CADRE VPP).....	p. 33
Opérateur plate-forme EPA (OPF 1 EPA).....	p. 34
Complément pédagogique à la formation continue de secours routier + procédure opérationnelle de balisage (Cpt FC SR).....	p. 34

Formations de santé et de secours médical

Module 1 : module de tronc commun.....	p. 36
Module 2 : module de soins d'urgence aux personnes.....	p. 36
Module soutien psychologique des personnels en intervention.....	p. 37
Module soutien sanitaire opérationnel (SSO).....	p. 37
Module protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU).....	p. 38

Formations de maintien et de perfectionnement des acquis

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chaîne de commandement (FMPA CdC).....	p. 40
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauvetage-déblaiement (FMPA SDE).....	p. 40
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secours à personnes et secours routier (FMPA SAP/SR).....	p. 41
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des écheliers (FMPA EPA).....	p. 41
Journée départementale de perfectionnement (FMPA JP).....	p. 42
Entraînement au sport du scaphandre (FMPA SCAPH).....	p. 42
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis habillage NRBC (FMPA NRBC).....	p. 43
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des moniteurs de secours routiers (FMPA MNSR).....	p. 43
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis risques radiologiques (FMPA RAD).....	p. 44
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : manœuvre risques radiologiques (FMPA MRAD).....	p. 44
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des moniteurs de premiers secours (FMPA MNS).....	p. 45
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis protocoles infirmiers de soins d'urgence (FMPA PISU).....	p. 46
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis soutien sanitaire et opérationnel (FMPA SSO).....	p. 46
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis soutien psychologique des personnels en intervention (FMPA PSY).....	p. 47

Formations au service du développement du volontariat

Sauveteur secouriste du travail par allégement de la formation (SST).....	p. 49
Le module complémentaire équipier de 1ère et 2ème intervention (MC EPI).....	p. 49
Diplôme d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes par le module complémentaire (SSIAP1C).....	p. 50
Le certificat d'aptitude professionnelle « agent de sécurité » par validation des acquis de l'expérience (CAS VAE).....	p. 50
Le bac professionnel « les métiers de la sécurité » par validation des acquis de l'expérience (BPMS VAE).....	p. 51
Le brevet professionnel « agent technique de prévention et de sécurité » par validation des acquis de l'expérience (BPAT VAE).....	p. 51

Manifestations sportives	p. 52
---------------------------------------	-------

Plannings semestriels toutes formations	p. 53
--	-------

Les coordonnées de vos interlocuteurs

À la direction :

Groupement formation - sports :
Service conception des formations - sports : Capitaine Yoann LE MOUILLOUR
Service mise en œuvre des formations : Lieutenant Michaël MONTES
Service suivi administratif : Mme Maryse LECLERC
7, rue Vincent Chevard
28000 Chartres - tél : 02.37.91.88.88

Dans les groupements territoriaux :

Groupement territorial Centre :

Service formation : Lieutenant David BOUTOILLE
2/4 rue Louis Blériot
28300 Champhol - tél : 02.37.91.40.50 - fax : 01.57.67.19.06
formationCHS : formationCHS@sdis28.fr

Groupement territorial Sud :

Service formation : Commandant Pierre HIERHOLTZ
11 avenue du Colonel Parsons
28200 Châteaudun - tél : 02.37.97.51.40 - fax : 02.37.45.91.10
Formation-sport sud : formation.sud@sdis28.fr

Groupement territorial Nord :

Service formation : Capitaine Flavien BREGEON
8, chemin de la Croix Triquenard
28500 Sainte Gemme Moronval - tél : 02.37.62.57.30 - fax : 02.37.62.57.31
FormationDREUX : FormationDREUX@sdis28.fr

Groupement territorial Ouest :

Service formation : Commandant Pascal PREVOST
1 chemin des Gouttes
28400 Nogent- le-Rotrou - tél : 02.37.54.52.80 - fax : 02.37.52.03.21
FormationNGT : FormationNGT@sdis28.fr



Pour toute question ou information relative à la formation, les services formation des groupements territoriaux sont vos interlocuteurs privilégiés.

Procédure d'inscription

⇒ Inscription en ligne via WEBFOR

Notice d'utilisation du logiciel disponible sur l'intranet, dans l'onglet formation.

Pour les SPV :

Toutes les demandes de stage 2018 sont à transmettre impérativement au plus tard 4 mois avant le début du stage hormis les bourses poids lourd ou hors procédure spécifique précisée dans la fiche descriptive du stage.

Pour les SPP :

Les demandes de stage 2018 sont à transmettre impérativement avant le :

18 septembre 2017 pour l'ensemble de l'année.

⇒ Pour les sapeurs-pompiers volontaires :

Si vous envisagez de négocier une convention, prendre contact avec le service mission volontariat au 02.37.91.88.89 ou par mail : mission-volontariat@sdis28.fr.

Pour plus d'informations : consultez le site intranet du SDIS 28, onglet formation.

⇒ Les listes des candidatures retenues ou en attente seront communiquées à votre chef de centre.

⇒ Si le nombre de candidatures à un stage dépasse le nombre maximum de stagiaires, il vous sera éventuellement proposé une autre date.

⇒ Toutes les demandes de formation qui ne seraient pas satisfaites dans l'année 2018, **devront être renouvelées pour l'année 2019.**

Lorsqu'une formation est proposée à différentes dates, le candidat ne doit en sélectionner qu'une seule. Les demandes non satisfaites seront reportées sur une autre session.

Procédure de candidatures pour les personnels à multiples statuts

1. les agents à la fois SPP et SPV (autres que ceux du CTA-CODIS)

- le statut de professionnel prime dans la candidature ;
- les agents font acte de candidature en tant que professionnel auprès de leur groupement territorial ou fonctionnel de rattachement comme sapeur-pompier professionnel ;
- le service formation de leur groupement de rattachement en qualité de sapeur-pompier professionnel gère leur candidature.

Ainsi seules les demandes en tant que professionnel seront prises en compte.

2. les agents à la fois PATS (en groupement fonctionnel ou territorial) et SPV

- le statut de volontaire prime dans leur candidature ;
- les agents font acte de candidature sur Webfor ;
- le groupement formation-sports transmettra à la clôture des inscriptions un récapitulatif des demandes de stage effectuées à leur chef de groupement de rattachement comme PATS ou SPP ;
- en cas de difficulté sur la candidature, les chefs de groupement se concertent ;
- en cas de réponse positive, l'agent informe le chef de groupement pour lequel il travaille en qualité de PATS ou SPP, du stage et de ses modalités ;
- si le chef de groupement de rattachement, pour lequel il travaille en qualité de PATS ou SPP, souhaite une formation différente ou complémentaire à celle demandée, il se met en rapport avec le chef de groupement territorial concerné ;
- le service formation de leur groupement de rattachement en qualité de SPV gère leur candidature.

La formation initiale

Module 1 : module transverse..... p. 11

Module 2 : secours à personnes..... p. 12

Module 3 : secours routier..... p. 13

Module 4 : incendie..... p. 14 et 15

Module 5 : opérations diverses..... p. 16

Module 1 : module transverse

VOLUME HORAIRE	48H30	NB MAXI DE CANDIDATS	12
-------------------	-------	-------------------------	----

PRÉSENTATION	Le module transverse constitue le socle de base pour accéder aux autres modules constituant la formation d'équipier. Il doit permettre à l'apprenant : – de connaître le rôle d'un secouriste, sa mission et les moyens qu'il est susceptible d'utiliser ; – de prévenir les risques d'aggravation ou de sur accident ; – d'assurer sa propre sécurité et celle des autres et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou de détresse physique, avec ou sans matériel. – d'utiliser des équipement de transmission ; – de préserver son potentiel physique et psychologique ; – de connaître l'organisation et les missions du SDIS. L'évaluation de la formation est certificative.
---------------------	--

DATES & LIEUX	M1 2.01	Les 20, 27 janvier, 3-10-17-24 février 2018	CSP Chartres
	M1 2.02	Les 26 mai, 2-9-16-23-30 juin 2018	CSP Chartres
	M1 2.03	Du 16 au 21 juillet 2018	CS Lucé
	M1 2.04	Du 22 au 27 octobre 2018	CS Courville
	M1 4.01	Les 20 et 27 janvier, 3-10-17 et 24 février 2018	CSP Dreux
	M1 4.02	Les 2-9-16-23 et 30 juin, 7 juillet 2018	CS Châteauneuf
	M1 4.03	Du 16 au 21 juillet 2018	CSP Dreux
	M1 4.04	Du 22 au 27 octobre 2018	CSP Dreux
	M1 5.01	Le 24, du 26 au 28 février et du 1 ^{er} au 2 mars 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
	M1 5.02	Du 22 au 27 octobre 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
	M1 3.01	Du 26 février au 3 mars 2018	CSP Châteaudun
	M1 3.02	Le 7 juillet et du 9 au 13 juillet 2018 (FI d'été)	CSP Châteaudun
	M1 3.03	Du 27 août au 1 ^{er} septembre 2018	CSP Châteaudun

PERSONNELS CONCERNÉS	<u>Module obligatoire devant être réalisé en premier</u> ◆ Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au service départemental d'incendie et de secours. Une session est mise en œuvre sur la période estivale. Elle est destinée en priorité aux personnels effectuant l'ensemble de leur FI pendant l'été, aux scolaires et aux personnes effectuant leur service civique.
-----------------------------	---

Module 2 : secours à personnes

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Le module secours à personnes doit permettre à l'apprenant : – de prendre en charge une ou plusieurs victimes au sein d'une équipe constituée sous la responsabilité d'un chef d'agrès ; – de mettre en œuvre, en équipe, une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou une détresse physique, avec ou sans matériel ; – d'assurer l'inventaire, de contrôler et de reconditionner dans le respect des règles d'hygiène et d'asepsie le matériel nécessaire à une opération de secours à personnes. L'évaluation de la formation est certificative.
---------------------	---

DATES & LIEUX	M2 2.01	du 26 février au 2 mars 2018	CS Courville
	M2 2.02	du 9 au 13 juillet 2018	CS Lucé
	M2 2.03	du 23 au 27 juillet 2018	CS Lucé
	M2 2.04	les 10, 17 24 novembre, 1 ^{er} et 8 décembre 2018	CSP Chartres
	M2 4.01	du 26 février au 2 mars 2018	CSP Dreux
	M2 4.02	du 9 au 13 juillet 2018	CS Châteauneuf
	M2 4.03	les 10, 17, 24 novembre, 1 ^{er} et 8 décembre 2018	CSP Dreux
	M2 5.01	du 5 au 9 mars 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
	M2 5.02	du 16 au 20 juillet 2018 (FI d'été)	CSP Nogent-le-Rotrou
	M2 5.03	du 29 au 31 octobre et du 2 au 3 novembre 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
	M2 3.01	du 5 au 9 mars 2018	CSP Châteaudun
	M2 3.02	du 23 au 27 juillet 2018	CSP Châteaudun
	M2 3.03	du 22 au 26 octobre 2018	CSP Châteaudun

PERSONNELS CONCERNÉS	<u>Module obligatoire</u> ♦ Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module 1. Une session est mise en œuvre sur la période estivale. Elle est destinée en priorité aux personnels effectuant l'ensemble de leur FI pendant l'été, aux scolaires et aux personnes effectuant leur service civique.
---------------------------------	---

Module 3 : secours routier

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Le module secours routier doit permettre à l'apprenant : – de connaître les différents partenaires intervenant en matière de secours routier ; – de participer à la mise en œuvre des matériels et procédures opérationnelles spécifiques aux interventions de secours routier ; – d'adapter son comportement aux facteurs spécifiques à ces interventions. L'évaluation de la formation est certificative.
---------------------	---

DATES & LIEUX	M3 2.01	Du 11 au 15 juin 2018	CS Illiers Combray
	M3 2.02	Les 8, 15, 22, 29 septembre et 6 octobre 2018	CS Voves
	M3 4.01	Les 17 et 24 mars, 7, 14 et 21 avril 2018	CSP Dreux
	M3 4.02	Du 1 ^{er} au 5 octobre 2018	CSP Dreux
	M3 5.01	Du 27 au 31 août 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
	M3 3.01	Du 23 au 27 avril 2018	Châteaudun

PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires titulaires des modules 1, 2, 4 et 5 ou équivalent.
---------------------------------	--

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

Module 4 : incendie

VOLUME HORAIRE	134H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
---------------------------	---------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Le module incendie doit permettre à l'apprenant : – d'utiliser les matériels appropriés, de connaître les principes de fonctionnement et les conditions d'emploi des EPI ; – d'utiliser un ARI ; – d'identifier les environnements à risque et de mettre en œuvre les conduites à tenir appropriées à ces environnements ; – de connaître les différents matériels et techniques de sauvetage afin de réaliser des mises en sécurité ou des sauvetages au sein d'un binôme ; – de connaître et d'utiliser le matériel des engins incendie ; – de connaître les phénomènes de combustion et de développement d'un incendie ; – de connaître et de réaliser les manœuvres, règles et techniques d'établissement et d'alimentation ; – de réaliser une extinction ; – d'évoluer sur un moyen élévateur aérien. L'évaluation de la formation est certificative.
---------------------	---

DATES & LIEUX	Voir annexe ci-après
--------------------------	----------------------

PERSONNELS CONCERNÉS	<u>Module obligatoire :</u> ◆ Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires majeurs titulaires du module 1. Une session est mise en œuvre sur la période estivale. Elle est destinée en priorité aux personnels effectuant l'ensemble de leur FI pendant l'été, aux scolaires et aux personnes effectuant leur service civique.
---------------------------------	---

ANNEXE : dates & lieux

M4 2.01	Le 24, du 26 au 28 février, 1 ^{er} , 2, 5 au 9 mars, du 26 au 28 avril, 2 au 4 mai 2018 Théorie caisson le 5 mars, brûlages les 26 et 27 avril 2018	CSP Chartres
M4 2.02	<i>Du 6 au 11, du 13 au 14, du 16 au 18, 20 au 25 août 2018 (FI d'été)</i> Théorie caisson le 13 août, brûlages les 20 et 21 août 2018	CSP Chartres
M4 2.03	Du 3 au 7, 10 au 14 et 17 au 21, 24 et 25 septembre 2018 Théorie le 11 septembre, brûlages les 18 et 19 septembre 2018	CSP Chartres
M4 4.01	Les 1 ^{er} , 8, 15, 22 et 29 septembre, 6-13-20, et du 22 au 26 octobre, 3-10-17 et 24 novembre 2018 Théorie le 13 octobre et brûlages les 3 et 10 novembre 2018	CSP Dreux
M4 5.01	Du 6 au 11, du 13 au 14 (théorie), du 16 au 17 et du 20 au 25 août 2018 Théorie le 14 août, brûlages les 22 et 23 août 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
M4 3.01	Les 26 mai, 2-9-16-23-30 juin, 1 ^{er} - 8- 15- 22-29 septembre - 6- 13- 20- 27 octobre et 3 et 10 novembre 2018 Théorie le 1 ^{er} septembre, brûlages les 6 et 20 octobre 2018	CSP Châteaudun

Module 5 : opérations diverses

VOLUME HORAIRE	20H00	NB MAXI DE CANDIDATS	18
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Le module opérations diverses doit permettre à l'apprenant : – de connaître et d'utiliser en toute sécurité l'ensemble des matériels susceptibles d'appuyer ou de faciliter l'intervention des équipes de secours ; – de réaliser des captures et interventions selon une méthodologie établie lors d'opérations impliquant des animaux. L'évaluation de la formation est certificative.
---------------------	---

DATES & LIEUX	M5 2.01	Du 26 au 28 septembre 2018	CSP Chartres
	M5 2.02	Les 29 septembre, 6-13 octobre 2018	CSP Chartres
	M5 4.01	Les 13, 20 et 27 janvier 2018	CSP Dreux
	M5 4.02	Du 27 au 29 août 2018	CSP Dreux
	M5 5.01	Les 8, 15, 22 septembre 2018	CSP Nogent-le-Rotrou

PERSONNELS CONCERNÉS	<u>Module obligatoire :</u> ♦ Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires majeurs titulaires du module 4. Une session est mise en œuvre sur la période estivale. Elle est destinée en priorité aux personnels effectuant l'ensemble de leur FI pendant l'été, aux scolaires et aux personnes effectuant leur service civique.
---------------------------------	---

Formations liées aux avancements de grade

Chef d'équipe SPV et SPP.....	p. 18
Complément de formation gestion opérationnelle et commandement de 30 h :	
CA1-30H SPV.....	p. 19
CA1-30H SPP.....	p. 19
Chef d'agrès d'un engin une équipe :	
CA1-66H SPV.....	p. 20
Perfectionnement adjudant SPV.....	p. 21
Chef d'agrès tout engin SPV.....	p. 22

CE : chef d'équipe

PRÉSENTATION	La formation de chef d'équipe doit permettre à l'apprenant : — de connaître le rôle du chef d'équipe et d'appréhender les responsabilités qui lui incombent ; — de se situer dans la chaîne de commandement ; — de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation opérationnelle ; — de connaître les différentes techniques de sauvetage et d'extinction ; — de maîtriser les techniques professionnelles associées ; — de diriger et d'impliquer son binôme dans les actions. L'évaluation de la formation est certificative.
---------------------	--

CE SPV : chef d'équipe SPV (FAG CP 48)

VOLUME HORAIRE	48H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
DATES & LIEUX	FAG CP 48 1.01 : le 24 et du 26 au 28 février, les 1^{er} et 2 mars 2018 à Dreux FAG CP 48 1.02 : le 14 et du 16 au 20 avril 2018 à Dreux FAG CP 48 1.03 : le 26 et du 28 au 31 mai, le 1^{er} juin 2018 à Dreux FAG CP 48 1.04 : le 13 et du 15 au 19 octobre 2018 à Dreux FAG CP 48 1.05 : le 17 et du 19 au 23 novembre 2018 à Dreux		
PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Stage ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires ayant 3 ans d'ancienneté et titulaires des modules 1, 2, 4 et 5 de la FI d'équipier SPV ou équivalent ; ◆ Prérequis : perfectionnement INC 1.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

CE SPP : chef d'équipe SPP (FAE CP 49)

VOLUME HORAIRE	49H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
DATES & LIEUX	CE SPP 1.01 : date à définir, à Dreux		
PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Stage ouvert aux caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.		

CA1-30H : complément de formation gestion opérationnelle et commandement de 30 h

PRÉSENTATION	Le complément de formation gestion opérationnelle et commandement de 30h doit permettre à l'apprenant : – d'intégrer les principes du commandement opérationnel ; – d'identifier le rôle du chef d'agrès une équipe dans la hiérarchie opérationnelle ; – de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe liées aux missions de sauvetage et de secours routier, et de diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations. L'évaluation de la formation est formative.
---------------------	---

CA1-30H SPV : complément de formation gestion opérationnelle et commandement de 30 h (CFG SG 30)

VOLUME HORAIRE	30H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
DATES & LIEUX	CFG SG 30 1.01 : 22 au 25 janvier 2018 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Personnels titulaires de la formation de chef d'équipe et des unités de valeur SAP 2 ET DIV 2 ; ♦ Prérequis : perfectionnement INC 1 + module 3 ou équivalent.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

CA1-30H SPP : sergent SPP (CFE SG 30)

VOLUME HORAIRE	30H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
DATES & LIEUX	CFE SG 30 1.01 : à définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Personnels titulaires de la formation de chef d'équipe et des unités de valeur SAP 2 ET DIV 2, conformément à l'arrêté du 30 septembre 2013.		

CA1-66H SPV : chef d'agrès d'un engin une équipe (FAG SG 66)

VOLUME HORAIRE	66H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
-------------------	-------	-------------------------	----

PRÉSENTATION	La formation de chef d'agrès une équipe doit permettre à l'apprenant : – de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe en opération et d'appréhender l'environnement réglementaire inhérent à ces opérations ; – d'intégrer les principes du commandement opérationnel ; – d'identifier le rôle du chef d'agrès une équipe dans la hiérarchie opérationnelle ; – d'appliquer un cadre d'ordres simple sur opération ; – de connaître les risques et les règles de protection, d'appliquer et de faire appliquer les règles de sécurité à l'équipage de son agrès, de percevoir les dangers et réagir en conséquence ; – de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe liées aux missions de secours à personnes, d'opérations diverses, de sauvetage et de secours routier, et de diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations. L'évaluation de la formation est certificative.
---------------------	---

DATES & LIEUX	Session 1 : Journées préparatoires JPG CA 66 1.01 : 8 et 9 janvier 2018 à la direction FAG SG 66 1.01 : du 12 au 16 et du 19 au 22 février 2018 à la direction Session 2 : Journées préparatoires JPG CA 66 1.02 : 21 et 22 juin 2018 à la direction FAG SG 66 1.02 : du 3 au 7 et du 10 au 13 septembre 2018 à la direction
--------------------------	--

PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Personnels titulaires de la formation de chef d'équipe ; ♦ Prérequis : perfectionnement INC1 + module 3 ou équivalent.
---------------------------------	---

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

Perfectionnement adjudant SPV (CFG AJ 56)

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
PRÉSENTATION	Le perfectionnement adjudant SPV est un complément de formation qui doit permettre de maintenir et de perfectionner les acquis dans les missions incendies en qualité d'adjudant. La formation permet de perfectionner les techniques opérationnelles et de commandement à travers de la théorie et des mises en situations pratiques. Ces mises en situation pratiques se déroulent en partie à l'EDIS 41 (Vineuil). L'évaluation de la formation est formative.		
DATES & LIEUX	CFG AJ 56 1.01 : 26 au 28 mars 2018 à la direction et les 29 et 30 mars à l'EDIS 41 (Vineuil) ; CFG AJ 56 1.02 : 24 au 26 septembre 2018 à la direction et les 27 et 28 septembre 2018 à l'EDIS 41 (Vineuil) ;		
PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Personnels sous-officiers titulaires de la FAE chef d'agrès tout engin ; ◆ Prérequis : perfectionnement INC 1.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

Chef d'agrès tout engin SPV

PRÉSENTATION	La formation de chef d'agrès tout engin, axée sur l'activité incendie, doit permettre à l'apprenant : – de diagnostiquer les besoins opérationnels ; – d'élaborer une stratégie d'extinction ; – De faire assurer une l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique ; – de diriger son personnel et communiquer avec son équipe. La formation se décompose de la manière suivante : – module A (40h00) : apprentissage de la fonction de chef d'agrès incendie d'un agrès ne comportant qu'une équipe ; – module B (32h00) : apprentissage de la fonction de chef d'agrès incendie d'un agrès comportant deux équipes ou plus. L'évaluation du module A est certificative. L'évaluation du module B est certificative. La validation des deux modules est nécessaire à la nomination au grade d'adjudant.
---------------------	---

CATE SPV : module A (CATE MA)

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	8
DATES & LIEUX	CATE MA 1.01 : 23 au 27 avril 2018 à la direction CATE MA 1.02 : 14 au 18 mai 2018 à la direction CATE MA 1.03 : 1 ^{er} au 5 octobre 2018 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Personnels sous-officiers titulaires de la formation de chef d'agrès 1 équipe dans l'ensemble des activités SUAP, SR, DIV et sauvetage ♦ Prérequis : perfectionnement INC 1		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

CATE SPV : module B (CATE MB)

VOLUME HORAIRE	32H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
DATES & LIEUX	CATE MB 1.01 : 25 au 28 juin 2018 à la direction CATE MB 1.02 : 3 au 6 décembre 2018 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Personnels sous-officiers titulaires du module A de la formation de chef d'agrès tout engin		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

Formations de spécialités

Intervention en milieux périlleux (IMP 1).....	p. 24
Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (OCO PCT).....	p. 24

Intervention en milieux périlleux (IMP 1)

VOLUME HORAIRE	24H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
PRÉSENTATION	Formation destinée à l'approche d'évolution sur corde à l'air libre et dans tous les cas de progression, à prendre conscience des risques et à s'intégrer au sein d'un groupe constitué spécialisé.		
DATES & LIEUX	IMP1 1.01 : 28 au 30 mai 2018 à Dreux		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels titulaires des CSP Chartres et Dreux possédant le permis poids lourd, aux infirmiers et médecins de sapeurs-pompiers, aux officiers de la chaîne de commandement départementale.		

Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (OCO PCT)

VOLUME HORAIRE	32H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
PRÉSENTATION	Cette formation a pour objet de permettre à l'apprenant de participer au déploiement et à la mise en œuvre du poste de commandement et des outils SIC, permettant d'assurer la réception et la transmission des ordres et du renseignement opérationnel depuis les VPC.		
DATES & LIEUX	OCO PCT 1.01 : 9 au 12 avril 2018 au CS Lucé OCO PCT 1.02 : 1 ^{er} au 4 octobre 2018 au CS Lucé		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux SPP titulaires et aux SPV ayant validé leur période probatoire.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Formations diverses

Interventions sur les ascenseurs et monte-charges (ASC).....	p. 26
Bourse poids Lourd (BOURSE PL).....	p. 26
Journée matières dangereuses (MD).....	p. 27
Information à l'utilisation de l'explosimètre (explo CS).....	p. 27
Maître habilleur (NRBC).....	p. 28
Procédure de gaz renforcée (PGR).....	p. 28
Risques électriques (R ELECT).....	p. 29
Journée silos et séchoirs (SILO).....	p. 29
Formation chef de centre SPV non officier (CDC SPV).....	p. 30
Présentation CTA-CODIS (CODIS).....	p. 30
Conducteur d'engin pompe (COD 1).....	p. 31
Conducteur de véhicule tout terrain (COD 2).....	p. 31
Conducteur échelier EPA 24 (EPA 3J).....	p. 32
Conducteur échelier EPA 24 Riffaud et 30 Metz (EPA 5J).....	p. 32
Équipier ventilation à pression positive (EQUIPIER VPP).....	p. 33
Cadre ventilation à pression positive (CADRE VPP).....	p. 33
Opérateur plate-forme EPA (OPF 1 EPA).....	p. 34
Complément pédagogique à la formation continue de secours routier + procédure opérationnelle de balisage (Cpt FC SR).....	p. 34

Interventions sur les ascenseurs et monte-charges (ASC)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
PRÉSENTATION	Connaître la marche générale des opérations sur une intervention pour ascenseur bloqué. Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur. Prendre conscience du risque de banalisation de ce type d'intervention.		
DATES & LIEUX	ASC 1.01 : jeudi 12 avril 2018 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux sous-officiers SPP/SPV titulaires de la FAE chef d'agrès tout engin ; ♦ Ouvert aux adjudants SPP/SPV.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Bourse poids lourd (BOURSE PL)

VOLUME HORAIRE	-	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	L'attribution de cette bourse a pour objectif de faciliter le passage du permis poids lourd. Elle fait l'objet d'une convention.		
DATES & LIEUX	BPL 1.01 : Selon vos disponibilités dans le respect des termes de la convention.		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux SPP et SPV.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor :
SPP et SPV : inscription annuelle avant le 18 septembre 2017

Journée matières dangereuses (MD)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Sensibiliser face aux interventions mettant en œuvre des matières dangereuses.
---------------------	--

DATES & LIEUX	MD 1.01 : vendredi 26 janvier 2018 à la direction
--------------------------	---

PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux candidats en cours de formation chef d'agrès d'un engin une équipe 30h00 ♦ Ouvert aux sergents et adjudants SPP/SPV.
---------------------------------	--

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Information à l'utilisation de l'explosimètre (EXPLO CS)

VOLUME HORAIRE	04H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Être capable de mettre en fonctionnement l'explosimètre, de prendre les premières mesures de sécurité, et remonter les informations nécessaires au chef de détachement.
---------------------	---

DATES & LIEUX	EXPLO CS 1.01 : samedi 27 janvier 2018 à la direction
--------------------------	---

PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux candidats en cours de formation chef d'agrès d'un engin une équipe 30h00 ♦ Ouvert aux sergents et adjudants SPP/SPV.
---------------------------------	--

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Maître habilleur (NRBC)

VOLUME HORAIRE	04H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
PRÉSENTATION	Prendre en compte le lot de protection contre le risque NRBC en dotation au sein du centre. Connaître le protocole d'habillage afin d'assister et de guider les intervenants.		
DATES & LIEUX	NRBC 1.01 : samedi 29 septembre 2018 de 8H00 à 12H00. Lieu à déterminer. NRBC 1.02 : samedi 29 septembre 2018 de 14H00 à 18H00. Lieu à déterminer.		
PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert à tout le personnel des centres définis comme détenteurs de lot de protection, dans le cadre du dispositif opérationnel de lutte contre le risque NRBC ; Centres concernés : Aunay-sous-Crécy, Beaumont les autels, Dangeau, Janville, Lucé, Nogent-le-Roi, Saint Georges-sur-Eure, Sours et Thiron-Gardais. ◆ Ouvert à tous les SPP et SPV des 4 CSP.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Procédure de gaz renforcée (PGR)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
PRÉSENTATION	Connaître les risques et l'architecture générale des différents réseaux. Mener une intervention, en coordination entre les exploitants gaziers et le SDIS 28, conformément à la procédure de gaz renforcée. Respecter les règles de sécurité en vigueur.		
DATES & LIEUX	PGR 1.01 : jeudi 7 juin 2018. Lieu à déterminer.		
PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert aux sous-officiers SPP/SPV titulaires de la FAE chef d'agrès tout engin ; ◆ Ouvert aux adjudants SPP/SPV ; ◆ Agents ayant déjà effectué la formation avant 2011.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Risques électriques (R ELECT)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
PRÉSENTATION	Former les agents face aux risques électriques et à l'utilisation de la « valise CATU ».		
DATES & LIEUX	R ELECT 1.01 : jeudi 17 mai 2018 à l'AFPENN à Fontaine-La-Guyon R ELECT 1.02 : jeudi 18 octobre 2018 à l'AFPENN à Fontaine-La-Guyon		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert à tous les agents SPP/SPV titulaires du M4 ou équivalent.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Journée silos et séchoirs (SILO)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
PRÉSENTATION	Sensibilisation technique sur l'intervention dans les silos et séchoirs, avec visite sur le terrain.		
DATES & LIEUX	SILO 1.01 : vendredi 7 décembre 2018. Lieu à définir.		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux sous-officiers SPP/SPV titulaires de la FAE chef d'agrès tout engin ; ♦ Ouvert aux adjudants SPP/SPV ;		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Formation chef de centre SPV non officier (CDC SPV)

VOLUME HORAIRE	16H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Permettre à l'apprenant d'exercer l'activité de chef de centre.
---------------------	---

DATES & LIEUX	CDC SPV 1.01 : 10 et 11 décembre 2018 à la direction
--------------------------	--

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert à tous les chefs de centre SPV non officiers des CS et CI ; ◆ Ouvert aux chefs de centre SPV officiers dans le cadre de la FMPA.
---------------------------------	--

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Présentation CTA-CODIS (CODIS)

VOLUME HORAIRE	04H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Découverte du rôle, des missions, et du fonctionnement du CTA-CODIS.
---------------------	--

DATES & LIEUX	CODIS 1.01 : samedi 24 mars 2018 à la direction CODIS 1.02 : samedi 17 novembre 2018 à la direction
--------------------------	--

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires qui ont fini leur période probatoire.
---------------------------------	---

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage.

Conducteur d'engin pompe (COD 1)

VOLUME HORAIRE	24H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
PRÉSENTATION	Conduire et mettre en œuvre une pompe d'un véhicule incendie. Effectuer les opérations d'entretien élémentaire. Maîtriser la conduite d'un véhicule incendie.		
DATES & LIEUX	COD1 2.01 : du 18 au 20 avril 2018 à Lucé COD1 4.01 : du 11 au 13 octobre 2018 à Dreux COD1 5.01 : les 16, 23 et 30 juin 2018 à Nogent le Rotrou COD1 3.01 : du 22 au 24 février 2018 à Châteaudun		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux sapeurs-pompiers titulaires du permis poids lourd et sapeurs-pompiers volontaires titulaires du permis VL affectés à un centre doté d'un VIP.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Conducteur de véhicule tout terrain (COD 2)

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	15
PRÉSENTATION	Connaître les possibilités techniques d'un véhicule tout terrain. Mettre en œuvre les matériels, en appliquant les règles de sécurité, dans le cadre d'une mission, de jour comme de nuit. Acheminer sur terrain accidenté, les véhicules tout terrain et leur personnel.		
DATES & LIEUX	COD 2 1.01 : 9 au 13 avril 2018 à Nogent-le-Rotrou COD 2 1.02 : 28 mai au 1 ^{er} juin 2018 à Nogent-le-Rotrou		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux sapeurs-pompiers titulaires du permis poids lourd et de l'unité de valeur COD 1, aux personnels des centres équipés de CCF et de CCR.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Conducteur échelier EPA 24 (EPA 3J)

VOLUME HORAIRE	24H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Permettre aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un type d'échelle.
---------------------	---

DATES & LIEUX	EPA 24R 1.01 : 7 au 9 juin 2018. Lieu à déterminer en fonction de l'affectation des stagiaires.
--------------------------	---

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert aux personnels des CS possédant une EPA conducteurs poids lourd ; ◆ Etre titulaire de l'unité de valeur COD 1.
---------------------------------	--

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Conducteur échelier EPA 24 Riffaud et 30 Metz (EPA 5J)

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Permettre aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre de deux types d'échelle.
---------------------	---

DATES & LIEUX	24R 30M 1.01 : 17 au 21 septembre 2018 au CSP Dreux
--------------------------	---

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert aux personnels des CSP conducteurs poids lourd. ◆ Etre titulaire de l'unité de valeur COD 1.
---------------------------------	--

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Équipier ventilation à pression positive (ÉQUIPIER VPP)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Connaître les paramètres et les étapes inhérents à l'utilisation de la ventilation à pression positive (VPP) afin de mettre en œuvre les différents ventilateurs en respectant les règles de sécurité.
---------------------	--

DATES & LIEUX	VPP E 1.01 : à déterminer en fonction de l'affectation des stagiaires VPP E 1.02 : à déterminer en fonction de l'affectation des stagiaires
--------------------------	--

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert aux SPP et SPV des CSP et CS dotés d'une EPA ; ◆ Prérequis : perfectionnement INC 1 ou module 4.
---------------------------------	--

Cadre ventilation à pression positive (CADRE VPP)

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Connaître les principes, méthodes, et techniques de mise en œuvre de la ventilation opérationnelle (VPP) afin de connaître son utilisation lors d'extinction des feux en espace clos ou semi-ouvert en intégrant la sécurité des personnels engagés.
---------------------	--

DATES & LIEUX	VPP C 1.01 : 18 au 22 juin 2018 à Dreux
--------------------------	---

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert aux sous-officiers chefs d'agrès tout engin et officiers SPP et SPV des CSP et des CS dotés d'une EPA ; ◆ Prérequis : perfectionnement INC 1.
---------------------------------	---

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Opérateur plate-forme EPA (OPF 1 EPA)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	6
---------------------------	--------------	---------------------------------	----------

PRÉSENTATION	Permettre aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires à la manipulation en plate-forme d'un type d'échelle.
---------------------	---

DATES & LIEUX	OPF 24M 2.01 :	2 juin 2018	CSP Chartres
	OPF R24 2.01 :	13 octobre 2018	CS Toury
	OPF M30 2.01 :	8 septembre 2018	CSP Chartres
	OPF M30 4.01 :	13 avril 2018	CSP Dreux
	OPF 24M 4.01 :	14 avril 2018	CS Senonches
	OPF M30 5.01 :	1 ^{er} septembre 2018	CSP Nogent le Rotrou
	OPF M30 3.01 :	21 avril 2018	CSP Châteaudun

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Ouvert aux personnels des centres possédant une EPA (CS ou CSP) ; ◆ Ouvert aux SPP titulaires et aux SPV ayant validé leur période probatoire.
---------------------------------	---

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Complément pédagogique à la formation continue de secours routier + procédure opérationnelle de balisage (Cpt FC SR)

VOLUME HORAIRE	24H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Acquérir de nouvelles techniques opérationnelles en secours routier liées à l'évolution technique des véhicules dans le but d'encadrer la formation continue en secours routier. Connaître la procédure opérationnelle départementale en matière de balisage.
---------------------	---

DATES & LIEUX	Cpt FC SR 1.01 : Date et lieu à définir
--------------------------	---

PERSONNELS CONCERNÉS	◆ Moniteurs de secourisme recyclés dont la mission sera d'encadrer la formation continue de secours routier pour les équipiers.
---------------------------------	---

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage pour les SPV.

Formations de santé et de secours médical

Module 1 : module de tronc commun.....	p. 36
Module 2 : Module de soins d'urgence aux personnes.....	p. 36
Module soutien psychologique des personnels en intervention.....	p. 37
Module soutien sanitaire opérationnel (SSO).....	p. 37
Module protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU).....	p. 38

M1 : Module de tronc commun

M2 : Module de soins d'urgence aux personnes

Module soutien sanitaire opérationnel SSO

Module soutien psychologique des
personnels en intervention

Module protocoles infirmiers de soins d'urgence PISU

Module 1 : module de tronc commun

VOLUME HORAIRE	24H00	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	Le module permet à l'apprenant : – de connaître les points de législation importants en matière de médecine d'aptitude et de santé au travail ; – l'apprentissage de l'utilisation des matériels de biométrie ; – de connaître son cadre d'exercice au plan départemental, zonal, national ; – la découverte pratique des missions des sapeurs pompiers. L'évaluation de la formation est formative. À l'issue de cette formation l'ISP peut intégrer l'activité de médecine d'aptitude et santé au travail.		
DATES & LIEUX	À définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert à tous les ISP		

Module 2 : module de soins d'urgence aux personnes

VOLUME HORAIRE	24H00 (32H00 si non détenteur de l'AFGSU 2)	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	Le module permet à l'apprenant : – de reprendre les apprentissages déjà acquis dans le cadre de sa formation initiale métier et AFGSU2 ; – d'acquérir les compétences au titre du travail en équipe ; – de compléter la formation initiale par l'apprentissage des gestes manquants ; – d'approfondir les connaissances en matière de physiopathologie et d'appréciation sémiologique. L'évaluation de la formation est pour partie certificative et formative pour l'autre. A l'issue de cette formation l'ISP peut participer à l'activité opérationnelle en qualité d'équipier au VSAV.		
DATES & LIEUX	À définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux ISP titulaires du module 1 : module de tronc commun		

Module soutien psychologique des personnels en intervention

VOLUME HORAIRE	16H00	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	Le module permet à l'apprenant : – de renforcer les connaissances permettant de repérer les souffrances psychiques ; – de renforcer les connaissances en relation d'aide; – d'acquérir les outils permettant la gestion d'un débriefing psychologique. L'évaluation de la formation est formative. A l'issue de cette formation l'ISP peut participer à l'activité de soutien psychologique des personnels en intervention.		
DATES & LIEUX	À définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux ISP titulaires du module 2 : module de soins d'urgence aux personnes		

Module soutien sanitaire opérationnel (SSO)

VOLUME HORAIRE	16H00	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	Le module permet à l'apprenant : – d'acquérir les connaissances minimales de la MGO ; – d'acquérir les connaissances minimales de cartographie et de topographie ; – d'acquérir les connaissances minimales en matière d'utilisation des matériels de transmissions ; – de découvrir les risques liés à l'activité opérationnelle. L'évaluation de la formation est formative. A l'issue de cette formation l'ISP peut participer à l'activité de soutien opérationnel au VSSO.		
DATES & LIEUX	À définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux ISP titulaires du module 2 : module de soins d'urgence aux personnes		

Module protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU)

VOLUME HORAIRE	40H00	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	Le module permet à l'apprenant : — de mettre en œuvre les PISU du SDIS 28 sur intervention au titre de l'AMU et du SSO. L'évaluation de la formation est formative. A l'issue de cette formation l'ISP peut participer à l'activité opérationnelle dans le cadre de l'aide médicale urgente et du SSO protocolisé, sous réserve de mise en œuvre de ce projet au SDIS 28.		
DATES & LIEUX	À définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Ouvert aux ISP titulaires du module SSO		

Formations de maintien et de perfectionnement des acquis

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chaîne de commandement (FMPA CdC).....	p. 40
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauvetage-déblaiement (FMPA SDE).....	p. 40
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secours à personnes et secours routier (FMPA SAP/SR).....	p. 41
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA EPA).....	p. 41
Journée départementale de perfectionnement (FMPA JP).....	p. 42
Entraînement au sport du scaphandre (FMPA SCAPH).....	p. 42
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis habillage NRBC (FMPA NRBC).....	p. 43
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des moniteurs de secours routiers (FMPA MNSR)...	p. 43
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis risques radiologiques (FMPA RAD).....	p. 44
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : manœuvre risques radiologiques (FMPA MRAD)...	p. 44
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des moniteurs de premiers secours (FMPA MNS)....	p. 45
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis protocoles infirmiers de soins d'urgence (FMPA PISU).....	p. 46
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis soutien sanitaire et opérationnel (FMPA SSO).....	p. 46
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis soutien psychologique des personnels en intervention (FMPA PSY).....	p. 47

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chaîne de commandement (FMPA CdC)

VOLUME HORAIRE	3 X 08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
-------------------	-----------	-------------------------	----

PRÉSENTATION	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis dans le domaine de gestion opérationnelle et commandement. FMPA obligatoire pour maintien sur liste d'aptitude.
--------------	--

DATES & LIEUX	Session 1 : à la Direction Vendredi 16 mars 2018 Vendredi 23 mars 2018 Vendredi 30 mars 2018 Session 2 : à la Direction Vendredi 8 juin 2018 Vendredi 15 juin 2018 Vendredi 22 juin 2018 Session 3 : à la Direction Vendredi 9 novembre 2018 Vendredi 16 novembre 2018 Vendredi 23 novembre 2018
---------------	---

PERSONNELS CONCERNÉS	Personnels de la chaîne de commandement départementale.
-------------------------	---

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauvetage-déblaiement (FMPA SDE)

VOLUME HORAIRE	À définir	NB MAXI DE CANDIDATS	À définir
-------------------	-----------	-------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Assurer l'entraînement des équipiers, chefs d'unité et chefs de section sauvetage déblaiement. Être capable de mettre en œuvre les divers matériels et techniques lors de scénarii de manœuvres. Maintenir à niveau les connaissances de chef d'unité, chef de section SD et des conseillers techniques de l'unité. FMPA obligatoire pour maintien sur liste d'aptitude.
--------------	--

DATES & LIEUX	À définir
---------------	-----------

PERSONNELS CONCERNÉS	Personnels inscrits sur liste d'aptitude opérationnelle.
-------------------------	--

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secours à personne et secours routier (FMPA SAP/SR)

VOLUME HORAIRE	06H00/03H00	NB MAXI DE CANDIDATS	8 pers/moniteur
PRÉSENTATION	Maintenir et perfectionner ses connaissances dans le domaine du secours à personne et du secours routier (pour les personnes titulaires de la formation). FMPA obligatoire pour maintien sur liste d'aptitude.		
DATES & LIEUX	À définir en fonction de l'affectation des stagiaires.		
PERSONNELS CONCERNÉS	Tous les SPP/SPV.		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des écheliers (FMPA EPA)

VOLUME HORAIRE	03H00	NB MAXI DE CANDIDATS	3 pers/formateur
PRÉSENTATION	Maintenir, actualiser et perfectionner ses connaissances en tant que conducteur EPA et opérateur plateforme. FMPA obligatoire pour maintien sur liste d'aptitude.		
DATES & LIEUX	À définir en fonction de l'affectation des stagiaires		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Tous les personnels SPP et SPV des centres détenteurs d'une EPA conducteurs et/ou opérateurs plateforme.		

Journée départementale de perfectionnement (FMPA JP)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	18
PRÉSENTATION	Actualiser et maintenir les techniques opérationnelles de l'équipe CMIC. FMPA obligatoire pour maintien sur liste d'aptitude.		
DATES & LIEUX	JP CMIC 1.01 : mercredi 28 mars 2018 à Locarchives (Dreux) JP CMIC 1.02 : jeudi 29 mars 2018 à Locarchives (Dreux) JP CMIC 1.03 : jeudi 12 avril 2018 à Locarchives (Lucé) JP CMIC 1.04 : vendredi 13 avril 2018 à Locarchives (Lucé)		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ FMPA obligatoire pour les RCH 1 et RCH 2 tous les 3 ans. (Nombre de places réservées pour les CSP pour le tiers de l'effectif des spécialistes RCH : 7 pour Dreux, 6 pour Chartres, 3 pour Châteaudun et 2 pour Nogent-le-Rotrou)		

Entraînement au port du scaphandre (FMPA SCAPH)

VOLUME HORAIRE	04H00	NB MAXI DE CANDIDATS	20
PRÉSENTATION	Maintenir et perfectionner les techniques opérationnelles de l'équipe CMIC. FMPA obligatoire pour maintien sur liste d'aptitude.		
DATES & LIEUX	SCAPH 1.01 : vendredi 2 février 2018 à l'ancien hôpital de Nogent-le-Rotrou SCAPH 1.02 : lundi 5 février 2018 au CSP Châteaudun SCAPH 1.01 : mardi 6 février 2018 à l'hôtel Dieu (Chartres) annulé SCAPH 1.03 : mercredi 7 février 2018 à l'hôtel Dieu (Chartres) SCAPH 1.04 : jeudi 8 février 2018 à l'hôtel Dieu (Chartres) SCAPH 1.04 : mardi 20 février 2018 à Locarchives (Dreux) annulé SCAPH 1.05 : mercredi 21 février 2018 à Locarchives (Dreux) SCAPH 1.06 : jeudi 22 février 2018 à Locarchives (Dreux)		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ FMPA obligatoire pour les RCH 1 et RCH 2 des CSP et de la direction une fois par an. (Nombre de places réservées pour les CSP : 7 pour Dreux, 6 pour Chartres, 3 pour Châteaudun et 2 pour Nogent-le-Rotrou)		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis habillage NRBC (FMPA NRBC)

VOLUME HORAIRE	01H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
PRÉSENTATION	Maintenir les connaissances relatives à la procédure d'habillage NRBC.		
DATES & LIEUX	À définir par les groupements territoriaux.		
PERSONNELS CONCERNÉS	♦ Tous les SPP/SPV des CSP et de la direction départementale ; ♦ Tous les personnels SPV des centres détenteurs d'un lot de protection NRBC : Aunay-sous-Crécy, Beaumont-les-Autels, Dangeau, Janville, Lucé, Nogent-le-Roi, Saint-Georges-sur-Eure, Sours, et Thiron-Gardais		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des moniteurs de secours routiers (FMPA MNSR)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	—
PRÉSENTATION	Maintenir et perfectionner ses connaissances techniques et pédagogiques dans le domaine du secours routier.		
DATES & LIEUX	À définir. 1 journée organisée par le service formation de chaque groupement territorial.		
PERSONNELS CONCERNÉS	Moniteurs et instructeurs des premiers secours participant à l'encadrement des modules 3 ou des FMPA SR.		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis risques radiologiques (FMPA RAD G)

VOLUME HORAIRE	12H00	NB MAXI DE CANDIDATS	15
PRÉSENTATION	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle équipe spécialisée RAD. Elle est destinée à actualiser et à maintenir les techniques opérationnelles et la connaissance des matériels utilisés lors d'interventions face au risque radiologique : travail sur source radioactive réelle.		
DATES & LIEUX	FMPA RAD G1 : 17 avril à 8 h 30 au 18 avril 2018 à 12 h 00 à Dreux FMPA RAD G2 : 18 avril à 14 h 00 au 19 avril 2018 à 17 h 30 à Dreux FMPA RAD G3 : 15 mai à 08h30 au 16 mai 2018 à midi L'organisation des ateliers pratiques sera précisée ultérieurement. Chaque stagiaire devra participer à 12 heures d'exercice lors de cette semaine. Le groupement formation-sports se réserve le droit de rééquilibrer les groupes.		
PERSONNELS CONCERNÉS	Personnels SPP membres de l'équipe reconnaissance RAD du SDIS 28 selon la liste annuelle arrêtée par le préfet.		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : manœuvre risques radiologiques (FMPA RAD J)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	15
PRÉSENTATION	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle équipe spécialisée RAD. Manœuvre sur site complétant la FMA RAD.		
DATES & LIEUX	FMPA RAD J1 : 7 juin 2018. Lieu à déterminer. FMPA RAD J2 : 11 octobre 2018. Lieu à déterminer. Le groupement formation-sports se réserve le droit de rééquilibrer les groupes.		
PERSONNELS CONCERNÉS	Personnels SPP membres de l'équipe reconnaissance RAD du SDIS 28 selon la liste annuelle arrêtée par le préfet.		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des moniteurs de premiers secours (FMPA MNS)

VOLUME HORAIRE	08H00	NB MAXI DE CANDIDATS	10
---------------------------	--------------	---------------------------------	-----------

PRÉSENTATION	Maintenir et perfectionner ses connaissances techniques et pédagogiques. L'absence de participation et de validation à ce stage en 2016 entraîne une impossibilité d'enseigner dès le 1^{er} janvier 2017 les modules 1 et 2 ainsi que les FMPA secourisme. FMPA obligatoire pour maintien sur liste d'aptitude.
---------------------	--

DATES & LIEUX	FMPA MNS 2.01	4 octobre 2018	CSP Chartres
	FMPA MNS 2.02	5 octobre 2018	CSP Chartres
	FMPA MNS 2.03	6 octobre 2018	CSP Chartres
	FMPA MNS 4.01	8 octobre 2018	CSP Dreux
	FMPA MNS 4.02	13 octobre 2018	CSP Dreux
	FMPA MNS 4.03	9 novembre 2018	CSP Dreux
	FMPA MNS 5.01	16 novembre 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
	FMPA MNS 5.02	17 novembre 2018	CSP Nogent-le-Rotrou
	FMPA MNS 3.01	19 octobre 2018	CSP Châteaudun
	FMPA MNS 3.02	20 octobre 2018	CSP Châteaudun

PERSONNELS CONCERNÉS	Moniteurs des premiers secours
---------------------------------	--------------------------------

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis protocoles infirmiers de soins d'urgence (FMIPA PISU)

VOLUME HORAIRE	04H00	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	FMIPA annuelle obligatoire permettant de maintenir et perfectionner ses connaissances dans le domaine des protocoles infirmiers de soins d'urgence.		
DATES & LIEUX	À définir en lien avec le SDIS 45		
PERSONNELS CONCERNÉS	Personnels PSSM ayant suivi la formation initiale.		

Formation de maintien et de perfectionnement module SS0 (FMIPA SS0)

VOLUME HORAIRE	04H00	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	Permettre de maintenir et perfectionner ses connaissances dans le domaine du soutien sanitaire opérationnel.		
DATES & LIEUX	À définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	Personnels PSSM ayant suivi la formation initiale.		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis soutien psychologique des personnels en intervention (FMPSA PSY)

VOLUME HORAIRE	06H00	NB MAXI DE CANDIDATS	-
PRÉSENTATION	Permettre de maintenir et perfectionner ses connaissances dans le domaine du soutien psychologique.		
DATES & LIEUX	À définir		
PERSONNELS CONCERNÉS	Personnels PSSM ayant suivi la formation initiale.		

Formations au service du développement du volontariat

Sauveteur secouriste du travail par allégement de la formation (SST).....	p. 49
Le module complémentaire équipier de 1ère et 2ème intervention (MC EPI).....	p. 49
Le diplôme d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes par le module complémentaire (SSIAP1C).....	p. 50
Le certificat d'aptitude professionnelle « agent de sécurité » par validation des acquis de l'expérience (CAS VAE).....	p. 50
Le bac professionnel « les métiers de la sécurité » par validation des acquis de l'expérience (BPMS VAE).....	p. 51
Le brevet professionnel « agent technique de prévention et de sécurité » par validation des acquis de l'expérience (BPAT VAE).....	p. 51

Sauveteur secouriste du travail par allégement de la formation (SST)

VOLUME HORAIRE	4H00	NB MAXI DE CANDIDATS	10
PRÉSENTATION	Le sauveteur secouriste du travail doit être capable : • d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, • d'intervenir dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, • de mettre en application ses compétences au profit de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.		
DATES & LIEUX	SST 1.01 : 22 juin 2018 de 8 H00 à 12 H00 à la direction SST 1.02 : 9 novembre 2018 de 8 H 00 à 12 H00 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	Stage ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires Pré requis obligatoires : ♦ être titulaire du PSE 1 ; ♦ être recyclé en secourisme.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage

Le module complémentaire équipier de 1^{ère} et 2^{ème} intervention (MC EPI)

VOLUME HORAIRE	4H00	NB MAXI DE CANDIDATS	12
PRÉSENTATION	Savoir appliquer les consignes spéciales définies par la règle APSAD R6. • Analyser la situation, • Eteindre un incendie en croissance, statique ou en écoulement, avec des extincteurs portatifs ou mobiles, des RIA, en étant efficace sur la ou les classe(s) de feu concernée (s). • Appliquer plusieurs étapes d'intervention : reconnaissance, alerte, mise en sécurité, protection incendie, accueil, guidage et mise à disposition des secours extérieurs. • Se coordonner avec d'autres équipiers. • Savoir évacuer. Connaître l'organisation des équipes de première et seconde intervention.		
DATES & LIEUX	MC EPI 1.01 : 18 mai 2018 de 8 H00 à 12 H 00 à la direction MC EPI 1.02 : 30 novembre 2018 de 8 h 00 à 12 h 00 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	Stage ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires (hors PATS). Pré-requis obligatoire : être titulaire de la FI complète et perfectionnement INC 1.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage

Le diplôme d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes par le module complémentaire (SSIAP1C)

VOLUME HORAIRE	44H00	NB MAXI DE CANDIDATS	16
PRÉSENTATION	• Connaître les principes de la réglementation incendie dans les IGH et les ERP. • Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir. • Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie. • Connaître les limites de son action. • Réaliser des visites applicatives.		
DATES & LIEUX	SSIAPC1 1.01 : 19 au 24 novembre 2018 (fin de matinée) à la direction et au centre hospitalier de Bonneval		
PERSONNELS CONCERNÉS	Stage ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires . Pré requis obligatoires : être titulaire de la FI complète et de la formation COEPT. être sapeur-pompier volontaire depuis, minimum 2 ans et minimum 1 an après la fin de la période probatoire.		
CONDITIONS PARTICULIERES	En complément de la procédure webfor, « le candidat » devra envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante : mission-volontariat@sdis28.fr Un entretien d'orientation sera réalisé.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor jusqu'à 4 mois avant le début du stage

Le certificat d'aptitude professionnelle « agent de sécurité » par validation des acquis de l'expérience (CAS VAE)

VOLUME HORAIRE	Accompagnement : 24H00 + travail personnel	NB MAXI DE CANDIDATS	2
PRÉSENTATION	• Obtenir un diplôme du ministère de l'Education nationale de niveau 5. • Obtenir le certificat de qualification professionnelle « Agent de prévention et de sécurité » (CQP APS). • Obtenir par équivalence le SSIAP 1.		
DATES & LIEUX	CAS VAE 1.01 : jury de printemps : dossier complet pour le 17 décembre 2018 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	Dispositif ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires répondant aux conditions suivantes : ◆ avoir au minimum 3 ans d'activité de SPV, ◆ être titulaire de la FI SPV complète, du PSE 1 et du PSE 2 (ou CFAPSE), ◆ être chef d'équipe VSAV et VTU.		
CONDITIONS PARTICULIERES	En complément de la procédure webfor, « le candidat » devra envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante : mission-volontariat@sdis28.fr Un entretien d'orientation sera réalisé.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor avant le 18 septembre 2017

Le bac professionnel « les métiers de la sécurité » par validation des acquis de l'expérience (BPMS VAE)

VOLUME HORAIRE	Accompagnement : 24H00 + travail personnel	NB MAXI DE CANDIDATS	2
PRÉSENTATION	- Obtenir un diplôme du ministère de l'Education nationale de niveau 4. - Obtenir par équivalence le SSIAP 1. - Obtenir par équivalence le SSIAP 2 (pour les personnes ayant plus de 1607 H d'expérience professionnelle comme agent de sécurité incendie).		
DATES & LIEUX	BPMS VAE 1.01 : jury de printemps : dossier complet pour le 17 décembre 2018 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	Dispositif ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires répondant aux conditions suivantes : ♦ avoir au minimum 3 ans d'activité de SPV, ♦ être titulaire de la FI SPV complète, du PSE 1 et du PSE 2 (ou CFAPSE), ♦ être chef d'équipe VSAV et VTU. ♦ avoir une expérience dans la gendarmerie ou la police (impératif).		
CONDITIONS PARTICULIERES	En complément de la procédure webfor, « le candidat » devra envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante : mission-volontariat@sdis28.fr Un entretien d'orientation sera réalisé.		

Le brevet professionnel « agent technique de prévention et de sécurité » par validation des acquis de l'expérience (BPAT VAE)

VOLUME HORAIRE	Accompagnement : 24H00 + travail personnel	NB MAXI DE CANDIDATS	2
PRÉSENTATION	- Obtenir un diplôme du ministère de l'Education nationale de niveau 4. - Obtenir par équivalence le SSIAP 1. - Obtenir par équivalence le SSIAP 2 (pour les personnes ayant plus de 1607 H d'expérience professionnelle comme agent de sécurité incendie).		
DATES & LIEUX	BPAT VAE 1.01 : jury de printemps : dossier complet pour le 17 décembre 2018 à la direction		
PERSONNELS CONCERNÉS	Dispositif ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires répondant aux conditions suivantes : ♦ avoir au minimum 3 ans d'activité de SPV, ♦ être titulaire de la FI SPV complète, du PSE 1 et du PSE 2 (ou CFAPSE), ♦ être chef d'équipe VSAV et VTU.		
CONDITIONS PARTICULIERES	En complément de la procédure webfor, « le candidat » devra envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante : mission-volontariat@sdis28.fr Un entretien d'orientation sera réalisé.		

⇒ Inscriptions en ligne sur webfor avant le 18 septembre 2017

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Cross départementaux :

Cross n°1 : le 15 octobre 2017 à Authon-du-Perche

Cross n°2 : le 19 novembre 2017 à Jouy

Cross n°3 : date et lieu à déterminer

Cross n°4 : le 21 janvier 2018 à Nogent-le-Roi

Cross n°5 : le 18 février 2018 à Béville-le-Comte

Cross régional :

Le 10 février 2018 à Verneuil-sur-Seine (78)

Cross national :

Le 17 mars 2018 à Moirans (38)

Finale départementale des EA et PSSP :

Le 15 avril 2018 à Chartres

Finale régionale des EA et PSSP (FINAR) :

À définir

Finale nationale des EA et PSSP (FINAT) :

date à définir, à Périgueux (24)



PLANNING GLOBAL 1ER SEMESTRE RECTO

PLANNING GLOBAL 1ER SEMESTRE VERSO

PLANNING GLOBAL 2EME SEMESTRE RECTO

